

RÔLE D'UN PRESIDENT

OBJECTIFS : définir et comprendre la complexité de la fonction

MISE EN OEUVRE :

Un Président c'est un **des** personnage clé de l'association, **il est** tout à la fois :

- son représentant juridique (face à la Justice, face aux pouvoirs publics et aux financeurs, face aux usagers, face aux membres, ...)
- son animateur (celui qui donne vie, souffle ...),
- le garant des décisions prises et de leur exécution

Au plan légal :

Les pouvoirs du président sont définis par les statuts. Mais d'une manière générale, le président est habilité à représenter l'association dans les actes de la vie civile. Il peut donc signer les contrats au nom de l'association, même si cela ne veut pas dire qu'il peut décider tout seul. Pour certains actes, il peut être préalablement habilité à agir conformément aux statuts par décision du conseil d'administration, soit aussi par celle de l'assemblée générale. Le président représente également l'association en justice. Il peut, sauf stipulation contraire des statuts, agir en justice au nom de l'association. Il est l'ordonnateur des dépenses.

Au plan organisationnel :

Le président est celui qui convoque l'Assemblée générale des membres, le conseil d'administration et le bureau. C'est lui qui supervise la conduite des activités de l'association, même s'il bénéficie le cas échéant de l'aide de collaborateurs salariés. Il est le coordonnateur de l'association, celui qui anime les réunions, signe les invitations et les convocations. Il pourra se faire aider par un Vice-président délégué en communication, qui prendra en charge la communication externe, et un Vice-président chargé du développement, qui aura la mission de s'occuper plus spécifiquement de la gestion et du développement des adhérents.

Au plan moral :

Le président est le garant des orientations de l'association, définies par l'Assemblée générale : c'est lui qui est appelé à rendre des comptes de l'exécution de ces orientations devant l'Assemblée Générale. Il le fait en particulier dans son rapport moral annuel. Mais c'est lui également qui donne un visage, une image de l'association pour les interlocuteurs extérieurs. Enfin, le Président peut être quelqu'un qui délègue beaucoup de ses prérogatives ou quelqu'un qui tient à endosser toutes les responsabilités et les décisions sans partage réel. Devenir président d'une association, cela s'apprend, mais les manières d'exercer la fonction sont aussi diverses que les individus qui acceptent cette responsabilité.

REFERENCES :

Statuts de l'Association
Règlement intérieur